

**Demande de cumul de décharges entre la  
fonction de directeur de laboratoire et celle de  
directeur adjoint de la MSHST**

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 17 septembre 2019  
Délibération 2019/09/CR-039**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 38 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche n'approuvent pas la  
demande d'autorisation de cumul entre la fonction de directeur de laboratoire et celle de  
directeur adjoint de la Maison des Sciences de l'Homme de la Société de Toulouse (MSHST).**

Toulouse, le 17 septembre 2019

La Présidente,



**Régine André-Obrecht**



*Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 27*

*Nombre de voix favorables : 1  
Nombre de voix défavorables : 22  
Nombre d'abstention : 4  
Ne prend pas part au vote : 0*